

## CHEQUE SPORT MODE D'EMPLOI CLUB



### • Vous êtes un club :

**ACCORDEZ UNE REDUCTION DE 15 € A TOUT(E) ADHERENT(E) NE(E) EN 1993, 1994 et 1995**

Sur présentation du Chèque Sport, vous appliquez pour chaque détenteur une réduction de 15 € sur le montant de son adhésion annuelle.

**Conservez bien l'ensemble de ces Chèques (ou au moins leurs numéros), ils vous seront nécessaires pour vous faire rembourser par la Région Bretagne.**

### LE REMBOURSEMENT PAR LA REGION BRETAGNE

#### 1) Créer ou modifier votre compte :

**Important :** Vous pouvez créer ou modifier un compte du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 10 avril 2011.

Pour cela, connectez vous au site [www.bretagne.fr/chequesport](http://www.bretagne.fr/chequesport) et accédez à la page d'accueil consacrée au Chèque Sport

- **Pour créer un nouveau compte**, cliquez sur l'icône « Créer un compte maintenant » puis renseignez l'ensemble des informations obligatoires ; Vérifiez et enregistrez ces informations

Un mail de validation vous sera alors automatiquement envoyé : ouvrez ce mail et cliquez sur le lien **pour confirmer votre création de compte**. N'oubliez pas de **conserver votre mot de passe et votre identifiant** car ils vous seront demandés lors de vos prochaines connexions.

- **Si vous disposez déjà d'un compte « Chèque Sport »**, saisissez simplement l'identifiant et le mot de passe utilisé l'année dernière. Nous vous invitons à vérifier les informations concernant votre club, à compléter de nouveaux champs (fédérations d'affiliation, montant de la cotisation annuelle...) ou, le cas échéant, de modifier vos informations (changement de président, d'adresse...).

En cas d'oubli de votre mot de passe, cliquez sur l'icône correspondant

#### 2) Inscrire la liste de vos jeunes bénéficiaires de la réduction de 15 €

**Important :** pour permettre de réduire les délais d'avance de trésorerie de votre association, le service jeunesse et sport de la Région relève régulièrement la liste des clubs inscrits sur le site du Chèque sport (rythme en relation avec les commissions permanentes). Il n'y a aucune interruption du site et vous pouvez saisir vos Chèques du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 10 avril 2011.

Pour cela, connectez-vous sur votre compte, via le site [www.bretagne.fr/chequesport](http://www.bretagne.fr/chequesport), et à l'aide de votre identifiant et mot de passe.

- **Saisissez l'ensemble des numéros de Chèques Sport**. Pour chaque numéro de Chèque saisi, vous verrez apparaître le nom et prénom du jeune concerné.

- **Vérifiez** bien que chaque jeune est adhérent de votre club pour la saison sportive 2010/2011 et **enregistrez** votre liste.

Un accusé de réception vous sera alors envoyé automatiquement par courrier électronique; il vous confirmera la prise en compte des éléments saisis.

- Vous pouvez à tout moment **modifier, compléter la liste en cours**. Pour cela, retournez sur votre compte, via [bretagne.fr/chequesport](http://bretagne.fr/chequesport), et sur la liste déjà créée. Vous recevrez un nouvel accusé de réception après chaque modification.

- Lorsque le service jeunesse et sport aura fait un relevé des listes des clubs, on vous proposera de créer une nouvelle liste de jeunes. A nouveau, vous recevrez un accusé de réception après chaque modification.

### **3) Percevoir le remboursement de la Région Bretagne**

Le versement du montant correspondant à l'ensemble des Chèques Sport enregistrés sera effectué **par virement bancaire**.

Le versement du montant intervient environ **quinze jours** après chaque commission permanente (date des commissions permanentes sur [www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr) / La Région / Les décisions du Conseil régional).

Une notification électronique envoyée sur votre adresse mail vous permettra de conserver un justificatif de ce paiement.

\*

\*

\*

Un jeune peut pratiquer plusieurs disciplines dans un même club ou dans un autre club.

Il peut donc bénéficier d'une réduction de 15€ pour chaque adhésion (à une discipline DIFFERENTE).

Inviter le jeune à télécharger un nouveau Chèque Sport sur [www.bretagne.fr/chequesport](http://www.bretagne.fr/chequesport) pour la discipline qui vous concerne et à vous présenter ce Chèque pour qu'il bénéficie à nouveau de 15 €.

#### **Un doute ? Une interrogation ?**

En cas de difficultés ou interrogations, consultez la [Foire aux questions](#), vous y trouverez très certainement la réponse dont vous avez besoin.

*Région Bretagne, Service Jeunesse et Sport, [sport@region-bretagne.fr](mailto:sport@region-bretagne.fr)*

*Merci d'avance pour votre collaboration !!*